

Recours au Règlement—M. Orlikow

J'aimerais maintenant signaler au secrétaire parlementaire quelque chose qui a trait au *Feuilleton*. Le 14 octobre, j'ai fait inscrire une cinquantaine de questions dont la première porte le n° 85, dans lesquelles je demande le nom des directeurs généraux, des présidents et vice-présidents d'un grand nombre de sociétés de la Couronne ainsi que leur traitement. Ces questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le premier jour de la session, je les avais déjà posées à la dernière session et, si ma mémoire est fidèle, peut-être l'avais-je même fait la session précédente.

Je sais que le gouvernement n'a pas l'habitude de révéler les traitements versés aux dirigeants de sociétés de la Couronne. Si le gouvernement est d'avis qu'il n'est pas l'intérêt public de communiquer ces renseignements, il devrait le dire au lieu de laisser ces questions en suspens au *Feuilleton*.

Un article paru dans le *Globe and Mail* d'hier signalait—avec raison, je pense—que le président de la Banque du Canada gagne près de \$100,000 par année. Je ne dis pas que c'est trop ou pas assez, mais je me demande pourquoi ce genre d'information ne pourrait être rendue publique. Voilà pourquoi j'ai fait inscrire ces questions au *Feuilleton*. Les réponses sont simples, et je crois qu'on aurait dû y répondre il y a longtemps. Si le gouvernement ne veut pas y répondre, il pourrait le dire comme il le fait d'habitude, et alors je pourrais les poser en comité ou ailleurs.

Quand le secrétaire parlementaire exhorte les députés à la patience, il devrait être honnête en donnant ce conseil. Je doute que ce soit le cas à la lumière de mon expérience et vu que le gouvernement n'a pas répondu à des questions qui figurent au *Feuilleton* depuis le début de cette session-ci et de la dernière.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois comprendre que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ne prétend pas que le secrétaire parlementaire est malhonnête. Il croit plutôt que le secrétaire parlementaire devrait être honnête, et il ne pense pas que ce soit le cas. Je voudrais être certain avant de poursuivre que le député n'accuse personne de malhonnêteté.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je m'excuse. Sans doute aurais-je dû dire que je doute de sa sincérité.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Dans ses remarques l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) a dit comment cela se passait de son temps. Je vais vérifier, monsieur le président, si après 16 ans les choses ont évolué ou non au ministère des Transports. Je vais également prendre en considération les instances du député néo-démocrate et demander à ceux qui s'occupent de faire la recherche dans les divers ministères et organismes de faire le nécessaire pour accélérer les démarches et tâcher de nous donner des réponses complètes dans les meilleurs délais.

[M. Orlikow.]

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI D'URGENCE DE 1979 SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE TENDANT À CONSERVER LES RÉSERVES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 février, de la motion de M. Gillespie: Que le bill C-42, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, soit lu pour la 2^e fois et déferé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, encore une fois, par ce bill, le gouvernement veut s'immiscer dans les affaires provinciales. A l'article 15, on peut lire, et je cite:

L'Office peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec les autorités provinciales des accords prévoyant la réglementation des approvisionnements et la fixation du prix, par ces autorités, de l'énergie électrique...

On sait très bien, monsieur le président, que l'électricité relève premièrement des provinces. Je suis convaincu que chaque gouvernement provincial élu dans ce pays est conscient du problème que soulève l'économie. Pour cette raison-là et pour d'autres que je citerai tantôt, nous du Parti Crédit Social du Canada, nous nous voyons dans l'obligation de nous opposer à l'adoption de ce bill qui, encore une fois, démontre le peu de sincérité du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), qui l'a présenté.

Monsieur le président, quand on considère les immenses réserves pétrolières canadiennes et quand on voit la situation qui a obligé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à présenter un tel projet de loi, on a premièrement envie de rire, mais étant donné les circonstances, il est normal de ressentir une colère qui, je crois, est justifiée. On sait qu'en 1974, le gouvernement nous avait présenté un projet de loi semblable à celui que nous avons aujourd'hui, et il se voit encore dans l'obligation de présenter ce projet de loi qui est semblable à celui de 1974. La présentation de ce bill démontre clairement jusqu'à quel point le gouvernement canadien peut faire valoir les droits de nos citoyens vis-à-vis d'une société multinationale, et j'aimerais ouvrir une parenthèse ici, monsieur le président. Malheureusement, je n'ai pu dans le passé inscrire une question au *Feuilleton* pour savoir combien cette multinationale ou la filiale de Exxon devait en impôt au gouvernement fédéral.